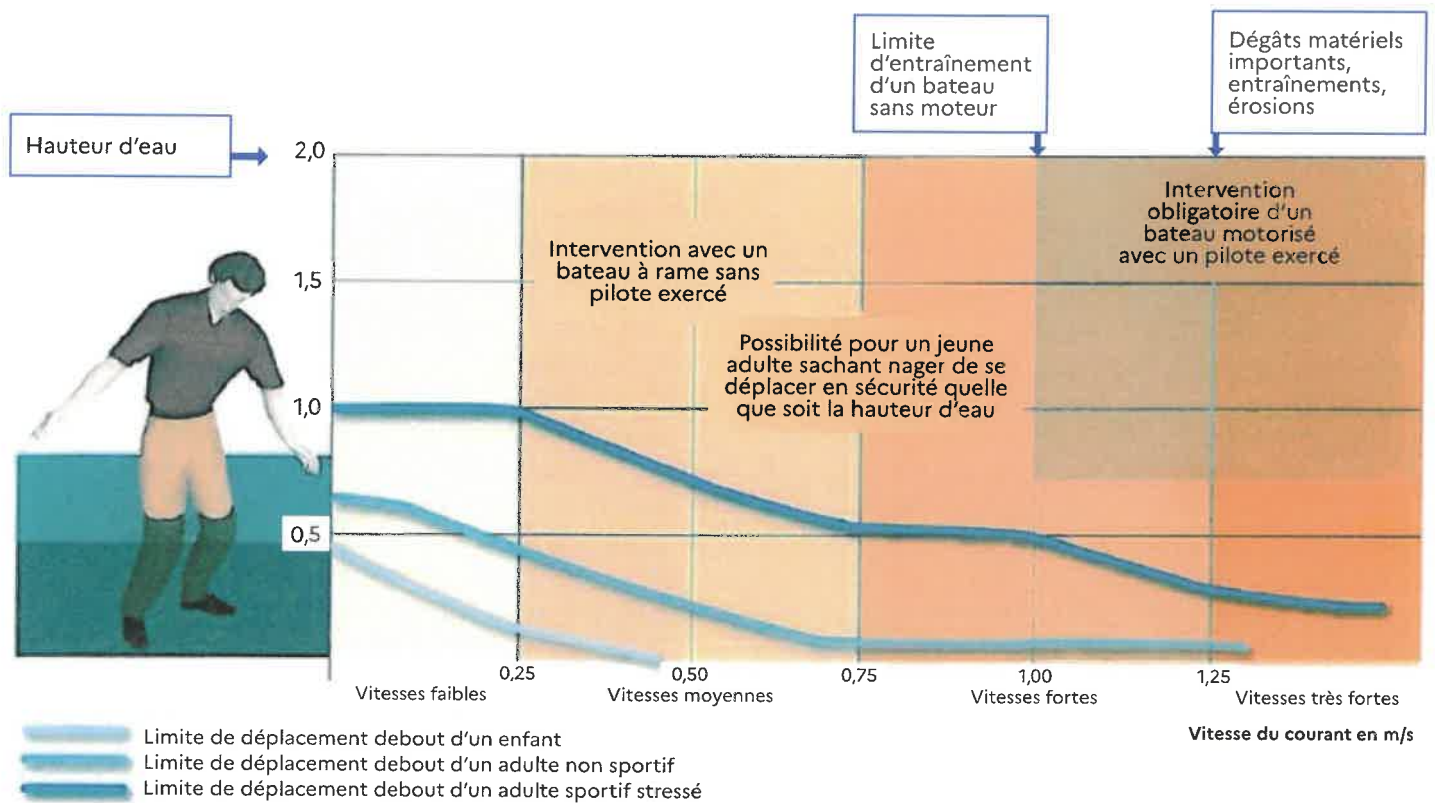


# PLAN DE PRÉVENTION RISQUE INONDATION

## LES ZONES SUBMERGÉES PAR PLUS DE 1 MÈTRE D'EAU

Les zones submergées par plus d'1 mètre d'eau sont considérées comme potentiellement dangereuses.

Ce seuil peut être abaissé à 50 cm dans les zones avec de fortes vitesses d'écoulement.



Possibilités de déplacement des personnes en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement

